

QUESTIONS - REPONSES

2026_CVCNOGENT

Conduite d'exploitation et à la maintenance des installations de chauffage-ventilation-climatisation pour l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou

N° question	Date de la question	Libellé de la question	Réponse apportée
1	23/07/26	Le DCE prévoit des travaux de GTC au titre du P3. Pouvez-vous confirmer que ces travaux relèvent bien du renouvellement d'équipements existants et non d'une amélioration ou d'une extension du patrimoine technique du maître d'ouvrage ? Dans le cas contraire, merci de préciser les modalités de valorisation et de prise en charge de ces prestations.	Aucune GTC n'est actuellement déployée sur le site ; la mise en place d'une GTC constitue donc une amélioration pour l'ensemble du parc du casernement.
2	23/07/26	L'AMO en charge de la consultation réalise-t-il un accompagnement de suivi exploitation? Nécessaire pour quantifier le temps de réunion et de déplacement prévus pour affiner notre offre ?	Oui il est prévu un accompagnement de suivi d'exploitation par l'AMO.
3	23/07/26	Quels sont les compteurs gaz servant au calcul du PFI et quels usages couvrent-ils (chauffage, ECS, cuisine, aérothermes, DICA...) ?	Les 2 PCE gaz GIO25837 et GIO25838
4	23/07/26	Peut-on exclure les conso ECS du marché ?	Non, en l'absence d'historique de consommation, les usages liés à l'ECS ne peuvent pas être intégrés à ce stade. Ils seront pris en compte après la mise en place des compteurs et le suivi des consommations durant la première année d'exploitation. Un avenant sera ensuite établi afin d'intégrer les consommations d'ECS.
5	23/07/26	Pouvez-vous nous fournir les prix du gaz ? Factures ?	Les factures sont jointes au DCE via la modification de DCE effectuée.
6	23/07/26	Etes-vous à l'écoute d'un plafonnement du malus (%P2) ? 10 ou 20 %	Conformément au CCAG de référence, le montant total des pénalités pour retard encourues est plafonné à 10% du montant hors taxe total du marché. L'indication est précisée en page 28 du CCAP. Ce dispositif de plafonnement ne sera pas modifié.
7	23/07/26	Pouvez justifier la consommation de 2023 ? 1231 kWh/DJU en 2023 contre une moyenne de 1403 kWh/DJU sur les autres années (-12%)	Il n'est pas possible de justifier l'écart constaté dans les consommations.
8	23/07/26	Connaissez-vous le Taux d'occupations / an ?	Cette donnée est fluctuante et ne peut être précisée compte tenu de la nature des activités du site.
9	24/07/26	Est-il prévu d'exclure les consommations du restaurant de l'engagement ? Ce n'est pas visible dans le dossier de consultation. Les cuisines sont alimentées en EC via un des 4 départs chaufferie principale.	Non, il n'est pas prévu d'exclure les consommations du restaurant.
10	29/07/26	Informations communiquées aux candidats : Modification du DCE en date du 29/07/2026 : - communication des factures de gaz 2025 concernant les 2 PCE - communication du tableau identifiant les températures attendues par bâtiment en annexe 5 au CCTP - communication d'un plan de masse des bâtiments en annexe 6 au CCTP	
11	05/08/26	L'annexe 1 du CCTP énumère 15 aérothermes Sofica pour le bâtiment 17 (page 22) et mentionne également 15 aérothermes pour les bâtiments 17.1, 17.2, 17.3 DAF (page 35). Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien d'un doublon ?	Oui c'est un doublon
12	05/08/26	Pouvez-vous nous préciser le nombre de points de prélèvement pour l'analyse légionnelle ?	5 par productions (cf. 7.14.1 du CCTP)
13	05/08/26	Dans le RC, concernant les pièces exigées pour la candidature, il est fait état des certifications "ISO 9001 et ISO 14001, ou équivalents". Est-ce que l'ISO 14001 peut être substituée par l'ISO 50001 ?	La certification ISO 50001 n'englobe qu'une partie de la certification ISO 14001, ce n'est donc pas un équivalent. Ainsi, il n'est pas possible de n'avoir que la certification ISO 50001.
14	05/08/26	Les 4 certifications QUALIBAT sont-elles obligatoires (5261, 5262, 5333 et 5142) ? Peuvent-elles être substituées par d'autres qualifications QUALIBAT équivalentes ?	Les certifications QUALIBAT (5261, 5262, 5333 et 5142) sont obligatoires. Toutefois, elles peuvent être substituées SEULEMENT si les qualifications proposées sont des équivalentes à celles mentionnées ci-dessus.
15	05/08/26	A la page 17 du CCTP, il est noté "il est demandé de renseigner dans l'acte d'engagement, un coefficient sur sous-traitance, plusieurs coefficients sur fournitures et un coût horaire de la main d'œuvre". Cependant nous ne comprenons pas où renseigner ces données, que ce soit dans l'acte d'engagement ou dans les annexes financières. Pouvez-vous nous indiquer où nous devons préciser ces montants ?	L'annexe financière est modifiée, en ce sens, afin d'ajouter un second onglet pour les paramètres de gestion transparente du poste P3 avec : - une ligne pour les coefficients d'entreprise sur factures fournisseurs, décomposées en fonction du montant unitaire du matériel ; - une ligne les coefficients d'entreprise sur prestations sous-traitées ; - une ligne pour le prix de la main d'œuvre affectées aux travaux P3.
16	06/08/26	Informations communiquées aux candidats : Modification du DCE en date du 06/08/2026 : - communication de la FAQ n°2 - modification de l'annexe financière (annexe financière V2) avec ajout d'un second onglet pour les coefficients d'entreprise sur factures fournisseurs, sur prestations sous-traitées et le prix unitaire de la main d'œuvre affectée aux travaux P3.	
17	07/08/26	Concernant la GTC, comment envisagez-vous la mise en réseau des automatés ? Serait-il possible d'utiliser votre réseau informatique pour remonter la GTC sur la supervision ? Si ce n'est pas envisageable, serait-il possible de fournir tous les éléments et plans nécessaires (réseaux, fourreaux, etc) au chifrage d'un réseau dédié à cette fin ?	Non, il n'est pas possible d'utiliser le réseau informatique pour faire remonter les données de la GTC. Il est prévu de mettre en place des routeurs équipés de cartes SIM dédiées à cet usage.
18	07/08/26	A la suite de la visite, il a été constaté l'absence d'un compteur d'ECS. Cependant, l'article 7.3 du CCTP dispose que les compteurs ECS manquants devront être installés par le titulaire (au P3). Dans ce contexte, faut-il prévoir l'inclusion d'un compteur ECS spécifique pour les ballons ECS individuels ?	Oui, toutes les productions d'ECS doivent être équipées de compteurs.
19	11/08/26	Dans le cadre de réponse technique, au point 1.3 "prise en charge des installations" : ce sous-critère correspond-il uniquement à l'annexe financière 2 de l'acte d'engagement ? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous préciser vos attentes pour cette partie ?	Il s'agit de critères techniques. Le critère prix est pondéré à hauteur de 40 %, la MOA attend une note méthodologique détaillant les prestations proposées et la manière dont elles seront réalisées.
20	12/08/26	Informations communiquées aux candidats : Modification du DCE en date du 12/08/2026 : - communication de la FAQ n°3 avec la réponse à 3 questions (question 17 à 19)	
21	18/08/26	Compte tenu de la technicité du marché serait-il envisageable de repousser la date limite de remise des offres ? Aussi, est-il possible d'organiser une seconde visite avec un potentiel intégrateur ?	La date de limite des offres a été prorogé de 7 jours. Elle est ainsi fixée au 11 septembre à 12h00. Il est possible d'organiser une seconde visite avec un potentiel intégrateur.
22	18/08/26	Les redevances P2, P3 et P3R sont réparties sur les deux sites (cf paragraphe 1.3 du CCTP : 29 route de Sully + Chemin des Houx). Cependant, l'annexe 1 du CCTP (l'inventaire) ne précise pas le positionnement des bâtiments parmi les deux sites. Par conséquent, comment déterminer à quel site doit être rattaché les redevances des bâtiments ?	Les sites 14, 15 et 16 sont raccordés au site situé Chemin des Houx.
23	21/08/26	Informations communiquées aux candidats : Modification du DCE en date du 21/08/2026 : - communication de la FAQ n°4 avec la réponse à 2 questions (questions 21 et 22) - Prorogation de la date de remise des offres de 7 jours supplémentaires, soit jusqu'au 11 septembre 2026	
24	25/08/26	Concernant la GTC, suite à la question 17 sur l'installation de routeurs équipés de cartes SIM pour la remontée des données, à qui revient le coût de l'abonnement 4G ?	Le coût de l'abonnement est pris en charge par l'exploitant au titre de la redevance P2.
25	25/08/26	Dans l'annexe 4 du CCTP, les colonnes G à L sont masquées. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a rien à renseigner dans les cellules correspondantes et que nous devons uniquement compléter les colonnes M (GTC) et N (sondes d'ambiance) ?	Les colonnes masquées ne sont pas à compléter. Le document est modifié dans le dossier de consultation pour supprimer les colonnes.